



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 4 février 2020 à 18h00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
BRISON SAINT INNOCENT
CHANAZ
CHINDRIEUX
CONJUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
MERY
LE MONTCEL
MOUXY
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SAINT PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
TRESSERVE
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Michel FRUGIER
Corinne CASANOVA
Jean-Marc DRIVET
Marie-Pierre FRANCOIS
Jean-Claude CROZE
Yves HUSSON
Marie-Claire BARBIER
Claude SAVIGNAC
Nicolas JACQUIER
Bernard MARIN
Robert CLERC
Eudes BOUVIER
Jean-Christophe EICHENLAUB
Gabrielle KOEHREN
Jean-Guy MASSONNAT
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Sylvie L'HEVEDER
Denise DE MARCH
Jean-Claude LOISEAU
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Nicole FALCETTA

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT

Dominique DORD
Renaud BERETTI
Blandine BELLANCA
Nicole FALCETTA

Autres présents non votants :

Georges BUISSON
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Aurore FRAISSE
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Vice-président du CIAS
Directeur Général Adjoint des services
Directeur des services à la population
Responsable administrative et financière du CIAS
Responsable juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 janvier 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 24 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 24 présents, et 25 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 10 Année : 2020
Exécutoire le : 13 FEV. 2020
Affichée le : 13 FEV. 2020
Visée le : 13 FEV. 2020

MARCHES PUBLICS

Marché 2018-44 : Création d'une salle du conseil communautaire Grand Lac – Lot 10 : Electricité – Courants Forts - Avenant n°1

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac a engagé le projet de réalisation d'une nouvelle salle du conseil au siège de la communauté d'agglomération, au 1500 Boulevard Lepic, suite à la fusion des intercommunalités, l'ancienne salle de conseil ne pouvant accueillir l'ensemble des conseillers communautaires.

S'agissant des travaux, la Commission des procédures adaptées s'est réunie le 17 décembre 2018 pour l'attribution des lots 1 à 12 relatifs aux différents travaux.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au cabinet d'architecte PETITHOMME. La consultation pour les travaux a été menée selon une procédure adaptée.

La consultation a fait l'objet d'un allotissement.

Conformément à la délibération en date du 10 janvier 2019, un marché de travaux a été confié à l'entreprise SAS NOVAL ELEC pour l'exécution des travaux du lot 10 (Electricité – Courants Forts). Le montant du marché est de 31 879,28 € HT.

Objet de l'avenant :

Le présent avenant porte sur le déplacement du coffret des pompes de relevage afin de supprimer ce coffret, tout en permettant un entretien plus pratique des équipements qui sont rapportés dans le bâtiment.

L'ensemble de ces prestations représente une plus-value de 1 571,20 € HT (1 885,44 € TTC)

Le marché passé par Grand Lac avec l'entreprise SAS NOVAL'ELEC, d'un montant initial de 31 879,28 € HT (38 255,14 € TTC) est donc porté à 33 450,48 € HT (40 140,58 € TTC) par le présent avenant, soit + 4,929 % par rapport au marché initial.

La commission des Procédures Adaptées qui s'est réunie le 13 janvier 2020 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Les crédits seront inscrits au budget et imputés sur la section d'investissement sous l'opération 151-05 – Salle du conseil communautaire.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 4 février 2020

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 24
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





Marché n°18-44
Création d'une salle du conseil communautaire Grand Lac

LOT N°10
ELECTRICITE – COURANTS FORTS

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise SAS NOVAL'ELEC domiciliée Z.I. des Landiers Nord – 288 rue des Marais – 73000 CHAMBERY, représentée par CRETON Laurence et désigné ci-après par l'expression « SAS NOVAL'ELEC »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de travaux relatif à la création de la salle du conseil communautaire, Grand Lac a confié à l'entreprise SAS NOVAL'ELEC, domiciliée Z.I. des Landiers Nord – 288 rue des Marais – 73000 CHAMBERY, la construction de la salle du conseil communautaire dans le cadre du lot 10 Electricité – courants forts et pour un montant de 31 879,28 € HT (38 255,14 € TTC).

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article 42.2°) de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et des articles 27 ;34 ; 38 à 45 et 48 à 64 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016, décomposé en douze lots :

- Lot n° 01 : Gros œuvre
- Lot n° 02 : Charpente métallique - Bardage
- Lot n° 03 : Menuiserie extérieure aluminium - Fermetures
- Lot n° 04 : Cloisons - Doublages - Plafonds
- Lot n° 05 : Chapes
- Lot n° 06 : Menuiserie intérieure
- Lot n° 07 : Carrelage - Faïence
- Lot n° 08 : Peinture
- Lot n° 09 : Revêtements de sols souples
- Lot n° 10 : Électricité : courants forts
- Lot n° 11 : Électricité : courants faibles
- Lot n° 12 : Sanitaire - Chauffage - Ventilation

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Déplacement du coffret des pompes de relevage.

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

L'ensemble de ces prestations représente une plus-value de **1 571,20 € HT** (1 885,44 € TTC)

Le marché passé par Grand Lac avec l'entreprise SAS NOVAL'ELEC, d'un montant initial de **31 879,28 € HT** (38 255,14 € TTC)

Est donc porté à : **33 450,48 € HT** (40 140,58 € TTC) par le présent avenant, soit +4,929 % par rapport au marché initial.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À, le

À, le

Pour la société SAS NOVAL'ELEC

Mme Laurence CRETON
Présidente de la société
SAS NOVAL'ELEC

Pour Grand Lac

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

NOVAL ELEC

Toutes les applications de l'électricité Industrielle & Bâtiment - Chauffage Câblage Automatismes Entretien Dépannage

288, rue des Marais Z.I. des Landiers Nord 73000 CHAMBERY Tel: 04 79 68 21 60

SAS au Capital de 104 000 € / RCS Chambéry / SIRET 389 033 184 00018 / APE 4321A

Email : contact@novalelec.fr

TVA Intracommunautaire : FR 263 890 33184

GRAND LAC
Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget
1500, boulevard Lepic - B.P. 610
73106 AIX LES BAINS CEDEX

A l'attention de Monsieur LUPO

REF A RAPPELER : 10050

N/Réf : V6351/AA/10050.03.2019

Chambéry, le 27 Mars 2019

DEVIS COMPLEMENTAIRE

CREATION D'UNE SALLE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lot n° 10 : Electricité - Courants Forts

Déplacement coffret pompes de relevage

DESIGNATION	O.U.	P.U.	TOTAL €
Descriptif des travaux à exécuter :			
* Fourniture + Pose câble U1000 R2V 5G1,5°	132	3,90€	514,80€
* Fourniture + Pose câble U1000 R2V 7G1,5°	132	4,80€	633,60€
* Fourniture + Pose fil HO7VK 6° Vert/Jaune	66	2,80€	184,80€
* Dépose + repose coffret extérieur existant dans le TGBT créé comprenant repérage et dépose des câbles, raccordements et mise en service	l'ens.		238,00€
SOUS TOTAL HT			EUROS
TVA taux 20%			1571,20€
MONTANT TOTAL TTC			314,24€
			1885,44€

Règlement par : Virement bancaire à : 30 jours

BTP : FR76 3025 8100 0008 0165 7207 044

Application de pénalités pour retard de paiement aux taux légal majoré de 50% et paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ (articles L.441-3 et L.441-6 du code de commerce).

Aucun escompte pour paiement anticipé

Acceptant le règlement des sommes dues par chèque en qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché 2018-44 : Création d'une salle du conseil communautaire Grand Lac - Lot 10 : Electricité - Courants Forts - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 13/02/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 13/02/2020

Numéro de l'acte : d3172 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200204-d3172-DE

Date de décision : 04/02/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires